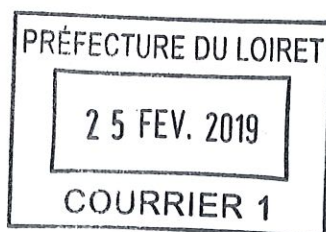


Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	32	33

Date de la convocation
23 janvier 2019

Numéro de la délibération
19-02

Objet de la Délibération
Débat sur le projet
d'aménagement et de
Développement Durables
(PADD) du Schéma de
Cohérence Territoriale du
PETR Pays Loire Beauce



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 25/02/2019
Et publication ou notification
Le 06/03/2019

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE

(2 RUE DU DOCTEUR HENRI MICHEL - 45130 MEUNG SUR LOIRE)

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février à 17h30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 23 janvier 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Bucy-Saint-Liphard, sous la présidence de Monsieur Frédéric CULLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Annick BUISSON (Gidy), Christophe PERRON (Gémigny), Eric DAVID (Sougy), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Dominique PERRON (Gidy), (Tournois), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Benoît PERDEREAU (Gidy), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Serge GOMBAULT, Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe),

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Jean-Paul BEDIOU (Tripleville), Anita BENIER (Bacon), Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Danièle CASSEGRAIN (Rozières en Beauce), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Frédéric CULLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Brigitte LASNE-DARTIALH (Baule), Hubert LIGOUY (St Laurent des Bois), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung sur Loire), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Prénouvellon), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (La Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville),

Avait donné pouvoir :

Monsieur Lucien HERVÉ (Coinces) à Monsieur Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard),

Ainsi que Mesdames :

Muriel BATAILLE (Tournois), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Jean Pierre DURAND (Chaingy), Odile PINET (Patay), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Fanny PIDOUX (Conseil Régional du Centre), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), M. PREVOITEAU (Association Beauce Val Service)

Le Président introduit la séance sur le débat relatif aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Il rappelle que le débat sur les orientations du PADD au sens de l'article L 143-18 du Code de l'Urbanisme constitue une phase essentielle dans la procédure d'élaboration du document d'urbanisme.

Il précise que le PADD pourra encore évoluer jusqu'à l'arrêt du projet et qu'il pourra en effet être éventuellement ajusté sur certains points en fonction des travaux à mettre en place au cours de la troisième phase de la procédure d'élaboration du SCoT: la définition des règles dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Suite à la présentation du bureau d'étude, un débat s'instaure sur chacune des orientations et il en est dressé un procès-verbal.

A l'issue de la séance, le Président remercie les membres du Comité Syndical de leur participation active et les invite à prendre acte de la tenue du débat sur les orientations du PADD.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CULLERIER